

Association faïtière nationale  
pour les intérêts des cyclistes  
Bollwerk 35 | Case postale 6711  
CH-3001 Berne

Aux médias Suisses

Tél 031 318 54 11 | Fax 031 312 24 02  
[info@pro-velo.ch](mailto:info@pro-velo.ch) | [www.pro-velo.ch](http://www.pro-velo.ch)  
CP 34-2641-5

## Communiqué de presse du 3 février 2010

**via sicura – Les bonnes intentions ne sont pas toujours aussi bonnes que ça !**

***Sur le fond, PRO VELO Suisse salue le paquet de mesures "via sicura", mais rejette catégoriquement l'obligation du port du casque pour les enfants et adolescents. Pour PRO VELO cette obligation est superflue et inapplicable.***

Les mesures que le conseil fédéral a présentées aujourd'hui ont pour but d'améliorer la sécurité routière et de réduire le nombre d'accidents.

PRO VELO Suisse salue les diverses propositions qui visent à réduire les risques d'accidents, notamment l'interdiction de consommer de l'alcool pour les jeunes conducteurs et les chauffeurs de bus, une meilleure application du code de la route actuel, la confiscation des automobiles en cas de délits graves, l'assainissement des passages délicats et dangereux, ainsi que le "road safety audit".

Par contre PRO VELO Suisse regrette le manque d'investissement systématique et le manque d'incitation pour les cantons et communes afin qu'ils aménagent des infrastructures primordiales pour garantir la sécurité de cyclistes.

**Pour PRO VELO Suisse, le port obligatoire du casque chez les enfants et les adolescents est complètement superflu et contreproductif. La mesure est peut-être bien pensée, mais aura des répercussions contraires à celles initialement voulues.**

### **Une mesure superflue**

Actuellement plus de 70% des enfants et adolescents portent le casque lorsqu'ils font du vélo. Des exemples venus de l'étranger montrent qu'une obligation du port du casque ne donne pas plus de résultats que des mesures incitatives (qui n'ont aucun effet secondaire néfaste).

### **L'obligation du port du casque effraie**

Selon diverses études provenant de l'étranger, l'obligation du port du casque diminue le nombre de cyclistes. Or, moins il y a de cyclistes sur les routes, plus celles-ci sont dangereuses pour les cyclistes.

### **La police a mieux à faire**

L'obligation du port du casque sera très onéreuse à appliquer et, vu qu'il n'est pas possible de donner des amendes aux enfants, cette mesure engendrera un travail administratif important. Avant que la police ne soit mandatée avec davantage de devoirs dont l'utilité est plus que douteuse, il serait mieux de lui donner les moyens d'appliquer

les mesures actuelles pour la sécurité de cyclistes (par exemple : le parcage d'automobiles sur les pistes cyclables, les comportements dangereux dans les giratoires, etc.)

(2379 caractères)

**Pour de plus amples informations:**

Jean-François Steiert, Président PRO VELO Suisse, Tel. 079 204 13 30

Christoph Merkli, Secrétaire général PRO VELO Suisse, Tel. 076 455 62 03

PRO VELO Suisse est l'association faîtière nationale de défense des intérêts des cyclistes en Suisse. Elle regroupe plus de 35 associations régionales et plus de 28 000 membres individuels.